Gouvernement du Canada

Canadian General Office des normes

Standards Board générales du Canada

Series 4 Série des 4

WITHDRAWAL

January 2019

Selected standards in the series Textiles

These National Standards of Canada are hereby withdrawn as information contained therein may no longer represent the most reliable. and/or available current. information on these subjects.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard, CGSB retains the right to develop new editions.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions. inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use

RETRAIT

Janvier 2019

Sélection de normes de la série Textiles

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis car l'information contenue peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu l'approbation, de les d'en renouveler réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci. L'ONGC se réserve le droit d'élaborer de nouvelles éditions.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la





of such information.

Copies of withdrawn standards are available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-eng.html, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-4.2

Textile test methods

No. 6-2013 (ISO 7211-2:1984, MOD)

Textiles — Woven fabrics — Construction — Methods of analysis — Part 2: Determination of number of threads per unit length (ICS 59.080.30)

No. 27.7-2013

Combustion resistance of mattresses — Cigarette test (ICS 59.080.30)

No. 48-2013 (ISO 137:1975, MOD)

Wool — Determination of fibre diameter — Projection microscope method (ICS 59.060.10)

No. 52.2-2013 (ISO 105-E03:2010, MOD)

Textiles — Tests for colourfastness — Part E03: Colourfastness to chlorinated water (swimming-pool water) (ICS 59.080.01)

CAN/CGSB-4.175-2013 Part 7 ISO 2424:2007, IDT

Textile floor coverings — Vocabulary (ICS 01.040.59; 59.080.60)

fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information.

Des copies des normes retirées peuvent être obtenues auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-4.2

Méthodes pour épreuves textiles

Nº 6-2013 (ISO 7211-2:1984, MOD)

Textiles – Tissus – Construction – Méthodes d'analyse – Partie 2 : Détermination du nombre de fils par unité de longueur (ICS 59.080.30)

N° 27.7-2013

Résistance des matelas à la combustion – Essai de brûlure de cigarette (ICS 59.080.30)

Nº 48-2013 (ISO 137:1975, MOD)

Laine – Détermination du diamètre des fibres – Méthode du microscope à projection (ICS 59.060.10)

N° 52.2-2013 (ISO 105-E03:2010, MOD)

Textiles – Essais de solidité des coloris – Partie E03 : Solidité des coloris à l'eau chlorée (eau de piscine) (ICS 59.080.01)

CAN/CGSB-4.175-2013 Partie 7 ISO 2424:2007. IDT

Revêtements de sol textiles – Vocabulaire (ICS 01.040.59; 59.080.60)



Office des normes générales du Canada

Government of Canada

Canadian General Standards Board CAN/CGSB-4.2 N° 27.7-2013

Remplace CAN/CGSB-4.2 N° 27.7-M89

Méthodes pour épreuves textiles Résistance des matelas à la combustion — Essai de brûlure de cigarette

ICS 59.080.30



Norme nationale du Canada





La présente Norme nationale du Canada a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et le réexamen des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais. Des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC sont disponibles à notre site Web — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire Division des normes Office des normes générales du Canada Gatineau, Canada K1A 1G6 Le Conseil canadien des normes (CCN) est le coordonnateur du réseau canadien de normalisation, lequel est composé de personnes et d'organismes qui participent à l'élaboration, la promotion et la mise en oeuvre des normes. Grâce aux efforts conjugués des membres du réseau canadien de normalisation, les travaux de normalisation contribuent à améliorer le bien-être collectif et économique du Canada et à protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Le CCN veille au bon déroulement des activités du réseau. Les principaux objectifs du CCN sont d'encourager et de favoriser une normalisation volontaire en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce intérieur et extérieur et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Un aspect important du système canadien d'élaboration de normes est l'application des principes suivants : consensus; égalité d'accès et participation efficace des parties concernées; respect des divers intérêts et détermination des intérêts auxquels il faudrait donner accès au processus afin d'assurer l'équilibre nécessaire entre les intérêts; mécanisme de règlement des différends; ouverture et transparence; liberté d'accès des parties intéressées aux procédures qui orientent le processus d'élaboration de normes; clarté des processus; prise en compte de l'intérêt du Canada comme fondement initial de l'élaboration des normes.

Une Norme nationale du Canada (NNC) est une norme qui a été préparée ou examinée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) accrédité et approuvée par le CCN au regard des exigences d'approbation des NNC. L'approbation ne porte pas sur le contenu technique de la norme, cet aspect demeurant la responsabilité de l'OEN. Une NNC reflète un consensus parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, dans la plus grande mesure possible, une représentation équilibrée des intérêts généraux et de ceux des producteurs, des organismes de réglementation, des utilisateurs (y compris les consommateurs) et d'autres personnes intéressées, selon le domaine visé. Les NNC ont pour but d'apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt du Canada.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin d'utiliser des normes de se servir des NNC. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi l'on recommande aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'OEN qui l'a publiée.

La responsabilité d'approuver les normes comme NNC incombe au :

Conseil canadien des normes 270, rue Albert, bureau 200 Ottawa (Ontario) K1P 6N7 CANADA

Comment commander des publications de l' **DNGC**:

par téléphone — 819-956-0425 *ou*

— 1-800-665-2472

par télécopieur — 819-956-5740

par la poste — Centre des ventes de l'ONGC

Gatineau, Canada K1A 1G6

en personne — Place du Portage

Phase III, 6B1 11, rue Laurier Gatineau (Québec)

par courrier — ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

électronique

sur le Web — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb

CAN/CGSB-4.2 N° 27.7-2013

Remplace CAN/CGSB-4.2 N° 27.7-M89

Méthodes pour épreuves textiles Résistance des matelas à la combustion — Essai de brûlure de cigarette

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH.



Préparée par

Approuvée par le

l'Office des normes générales du Canada DNGC

Conseil canadien des normes



Publiée, avril 2013, par l'Office des normes générales du Canada Gatineau, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2013).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

Comité sur les méthodes pour épreuves textiles et la terminologie

(Membres votants à la date d'approbation)

Catégorie intérêt général

Batcheller, J. Université de l'Alberta

Carrick, D. Expert-conseil Davie, N. Expert-conseil

Liu, S. Université du Manitoba

Man, T.M. Expert-conseil

Tait, C. Défense nationale/DAPES

Catégorie producteur

Adam, C. TenCate Protective Fabrics Canada, Inc.

Bowen, D. DuPont Protection Technologies

Lawson, L. Davey Textile Solutions Schumann, E. Lincoln Fabrics Ltd.

Taylor, V. Invista (Canada) Company Zukowsky, D. Marv Holland Apparel Ltd.

Catégorie organisme de réglementation

Andersson, C. Santé Canada

Catégorie utilisateur

Bourget, S. Défense nationale/CETQ

D'Entremont, E. Gendarmerie royale du Canada

Hong, T. Exova Group Ltd.

Izquierdo, V. Centre des technologies textiles

Litva, M. Agence des services frontaliers du Canada

MacLeod, J. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Sirimanna, A. Sears Canada Inc.

Tebbs, C. International Drycleaners Congress

Secrétaire (non-votant)

Grabowski, M. Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

Table des matières F		Page
1	Objet	1
2	Principe	1
3	Termes et définitions	1
4	Appareillage et matériaux	2
5	Spécimens d'essai	2
6	Conditionnement	3
7	Mode opératoire	3
8	Rapport	4

Méthodes pour épreuves textiles

Résistance des matelas à la combustion — Essai de brûlure de cigarette

1 Objet

La présente méthode permet d'évaluer la résistance à la combustion d'un matelas mis en contact avec une cigarette allumée.

La méthode se limite à l'étude de la résistance des matelas à l'inflammation provoquée par une cigarette allumée et non à leur résistance à toute autre source d'inflammation ou à toute autre condition de combustion.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipements susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. De plus, lorsque des essais sont effectués, l'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour des blessures ou des dommages qui pourraient survenir durant les essais, ou à la suite de ceux-ci.

2 Principe

La surface d'un matelas est exposée à une cigarette allumée, utilisée comme source d'inflammation type, dans un milieu à l'abri des courants d'air. On évalue des spécimens individuels en mesurant la longueur maximale de tissu brûlé ou fondu à la surface du spécimen, dans toute direction horizontale à partir du point le plus rapproché de la position initiale de la cigarette, et en observant si la combustion se propage sur l'enveloppe et à l'intérieur du matelas une fois que la cigarette est éteinte.

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente méthode, les termes et définitions suivantes s'appliquent :

3.1

armature

système de support principal du matelas comme des ressorts, de la mousse ou un fluide.

3.2

matelas

housse garnie de matière élastique uniquement ou avec d'autres produits et sur laquelle on s'étend pour dormir (à l'exclusion des sacs de couchage).

3.3

housse

couche extérieure de tissu ou de matériau connexe qui recouvre le rembourrage et l'armature.

3.4

rembourrage

tout matériau placé librement ou fixé entre les parois de la housse ou entre la housse et l'armature du matelas.

4 Appareillage et matériaux

- **4.1 Appareil d'essai d'inflammabilité** (se reporter aux figures 1 et 2) : l'appareil d'essai est composé d'un caisson non couvert, résistant aux flammes, mesurant environ 300 x 300 x 300 mm. À l'intérieur du caisson, un plateau (d'environ 295 x 295 mm) est monté sur un cric losange. Le spécimen d'essai, qui est placé sur ce plateau, peut être maintenu en position en levant le cric et en comprimant les bords contre un cadre de serrage. On peut faire varier la fermeté du spécimen en réglant la hauteur du plateau. Le couvercle illustré aux figures 1 et 2 est utilisé pour éteindre le feu dans le caisson.
- **4.2 Appareil d'essai de fermeté (duromètre)**: cet instrument sert à mesurer la fermeté du matelas à l'essai. Pour effectuer la mesure, on exerce une pression en un point du spécimen à l'aide d'une sonde à ressort. La force exercée sur le ressort est indiquée sur le comparateur. Le duromètre¹ devrait permettre de mesurer des forces allant jusqu'à 142 gf, avec une précision de ± 2.8 gf, exercées à l'aide d'une sonde à embout plat et circulaire mesurant 1 cm².
- **4.3 Cigarette**²: la cigarette doit être sans filtre, fabriquée avec du tabac naturel, de 85 ± 2 mm de longueur, avec une masse volumique de tabac de 270 ± 20 kg/m³ et une masse totale de 1.1 ± 0.1 g à une humidité relative (HR) de 65 ± 2 % et à une température de 20 ± 2 °C. La cigarette, lorsqu'elle est conditionnée à une température de 21 ± 3 °C et à une humidité relative de 35 à 50 % et qu'elle est allumée à l'une de ses extrémités, doit se consumer totalement en 1500 ± 150 s si elle est placée à l'horizontale sur la surface d'une pièce de tissu de fibre de verre³ (205 ± 5 g/m²).
- **Mousse de polyuréthane**⁴ : en pièces de $300 \pm 5 \times 300 \pm 5 \times 25 \pm 5$ mm ayant une masse volumique comprise entre 16 et 42 kg/m³ et une fermeté de 21 à 61 mesurée par le duromètre prescrit¹.
- 4.5 Règle : graduée en millimètres pour mesurer l'épaisseur du spécimen.
- **4.6** Plaque-modèle : illustrée à la figure 3.
- **4.7 Extincteur**: devrait être à portée de la main en tout temps sur les lieux de l'essai.

5 Spécimens d'essai

- 5.1 Les spécimens d'essai doivent mesurer $300 \pm 5 \times 300 \pm 5$ mm. Lorsqu'il s'agit d'une housse en tissu piqué en surface ou en profondeur, les spécimens doivent être taillés de sorte que la piqûre soit le plus près possible du centre du matelas. Sauf indication contraire, dix spécimens doivent être mis à l'essai.
- 5.2 Les spécimens d'essai ne doivent pas comprendre de ressorts ni de fluide et doivent représenter :
- a) le matelas en entier lorsqu'il ne dépasse pas 50 mm d'épaisseur, ou, nonobstant 5.2 c) et 5.2 d), lorsqu'il peut être placé sans trop de difficulté dans l'appareil d'essai d'inflammabilité;
- b) toute la housse et tout le rembourrage lorsque ces deux éléments n'ont pas plus de 50 mm d'épaisseur, mesurée à l'état normal sans contrainte;
- c) les 50 mm extérieurs de la housse et du rembourrage, mesurés à l'état normal sans contrainte, lorsque la housse et le rembourrage ont plus de 50 mm d'épaisseur; ou

¹ On peut obtenir un duromètre conforme aux exigences auprès de l'entreprise ITM Instruments Inc. (modèle 302SL), 20800, boul. Industriel, Ste-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 0A1, téléphone 514-457-7280 ou de l'entreprise Pacific Transducer Corp. (PTC) Instruments, 2301 Federal Avenue, Los Angeles, Californie 90064-1482, ÉTATS-UNIS, téléphone 877-782-2329.

² Les cigarettes conformes aux exigences sont le matériel de référence étalon (MRE) 1196, soit la cigarette étalon pour les essais de résistance à l'allumage, du National Institute of Standards and Technology (NIST), 100 Bureau Drive, Stop 2300, Gaithersburg, Maryland 20899-2300, ÉTATS-UNIS, téléphone 301-975-2200.

³ On peut obtenir un tissu de fibre de verre conforme aux exigences auprès de l'entreprise Testfabrics, Inc., style 978 (60 po de largeur), 415 Delaware Avenue, P.O. Box 26, West Pittiston, Pennsylvanie 18643, ÉTATS-UNIS, téléphone 570-603-0432.

⁴ De la mousse de polyuréthane conforme aux exigences est distribuée par l'entreprise Foamite, 1000 Edgeley Boulevard, Vaughan (Ontario) L4K 4V4, téléphone 888-362-6483.

d) les 50 mm extérieurs de la housse et de matière plastique ou de caoutchouc naturel ou synthétique, mesurés à l'état normal sans contrainte, lorsque le matelas est en matière plastique ou en caoutchouc naturel ou synthétique de plus de 50 mm d'épaisseur.

6 Conditionnement

- 6.1 Les spécimens doivent être conditionnés à une humidité relative de 35 à 50 % et à une température de 21 ± 3 °C pendant au moins 24 h avant la mise à l'essai.
- 6.2 Les cigarettes utilisées comme source d'inflammation pour l'essai devraient être soumises au même conditionnement que dans 6.1 après avoir été déballées.

7 Mode opératoire

- 7.1 L'appareil d'essai d'inflammabilité devrait être placé dans un endroit qui puisse assurer à la fois l'absence de tout courant d'air pendant l'essai et une bonne ventilation après l'essai. Les essais devraient être menés dans des conditions atmosphériques de 35 à 50 % d'humidité relative et à une température de 21 ± 3 °C.
- 7.2 Retirer le panneau avant de l'appareil d'essai et placer le spécimen sur le plateau.
- 7.3 Étalonner le duromètre selon les instructions du fabricant.
- **7.4** Poser le duromètre sur une section plate du matelas, jamais sur une piqûre, le plus près possible du centre du spécimen.
- 7.5 Tourner la poignée du cric dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que l'indication du duromètre corresponde à une fermeté de 75. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir ce résultat, une feuille de mousse de polyuréthane décrite dans 4.4 devrait être ajoutée au spécimen d'essai et placée directement sous ce dernier. Pour certains spécimens, deux épaisseurs de mousse de polyuréthane peuvent être nécessaires pour obtenir la fermeté requise. Tourner ensuite la poignée du cric dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que le duromètre indique 75. Si cette valeur est dépassée lorsque le spécimen est relâché, l'essai doit être effectué sans appliquer de contrainte sur le spécimen.
- 7.6 Placer une cigarette non allumée au centre de la surface du matelas. S'il s'agit d'une housse piquée en surface ou en profondeur, la plus grande partie possible de la longueur de la cigarette devrait être placée sur une piqûre. Cette piqûre devrait se trouver le plus près possible du centre du matelas.
- 7.7 Tracer une ligne autour de la cigarette de sorte que chaque point de la ligne se trouve à une distance de 50 mm du point le plus rapproché de la cigarette. On peut utiliser une plaque-modèle comme celle illustrée à la figure 3 pour se faciliter la tâche.
- 7.8 Après s'être assuré qu'il n'y a aucun courant d'air, retirer la cigarette. Marquer chaque cigarette conditionnée à 80 mm de l'une de ses extrémités. Allumer la cigarette. Lorsque la partie consumée atteint la marque, la replacer sur le spécimen d'essai exactement dans la même position que précédemment.
- 7.9 L'essai prend fin a) lorsque la housse brûle sur plus de 50 mm dans toute direction horizontale à partir de l'emplacement de la cigarette (c.-à-d. que la combustion se propage au-delà de la ligne) ou b) 10 min après que la cigarette s'est éteinte.
- **7.10** Déterminer s'il y a carbonisation ou fusion de la surface du spécimen jusqu'à la ligne tracée à 50 mm de l'emplacement initial de la cigarette.
- **7.11** S'il n'y a ni carbonisation ni fusion de la surface du spécimen au-delà de la ligne de 50 mm, examiner chaque couche du spécimen afin de relever la présence de combustion active 10 min après que la cigarette est éteinte.
- **7.12** Ventiler la salle d'essai.

©ONGC 2013 — Tous droits réservés

8 Rapport

Consigner les renseignements suivants :

- 8.1 S'il y a carbonisation ou fusion de la surface du spécimen jusqu'à 50 mm, dans toute direction horizontale à partir de l'emplacement initial de la cigarette.
- 8.2 S'il y a combustion dans le matelas 10 min après que la cigarette est éteinte.
- 8.3 Si la cigarette s'est éteinte avant d'avoir brûlé sur toute sa longueur.
- **8.4** La valeur affichée au duromètre.
- **8.5** Le numéro de la présente méthode : CAN/CGSB-4.2 N° 27.7-2013.



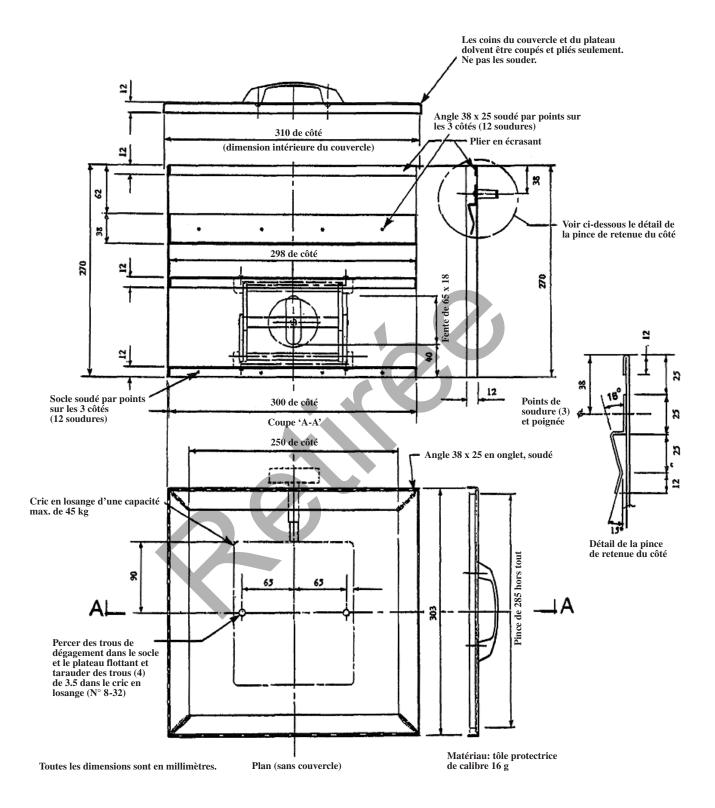


Figure 1 — Plan d'ensemble du caisson d'essai d'inflammation des matelas

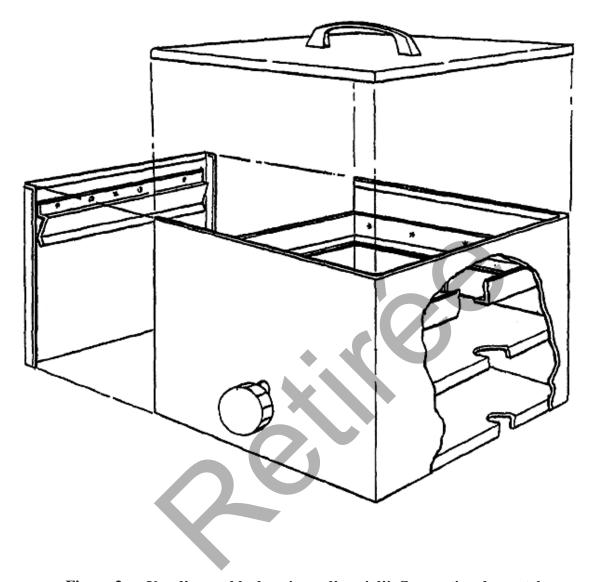


Figure 2 — Vue d'ensemble du caisson d'essai d'inflammation des matelas

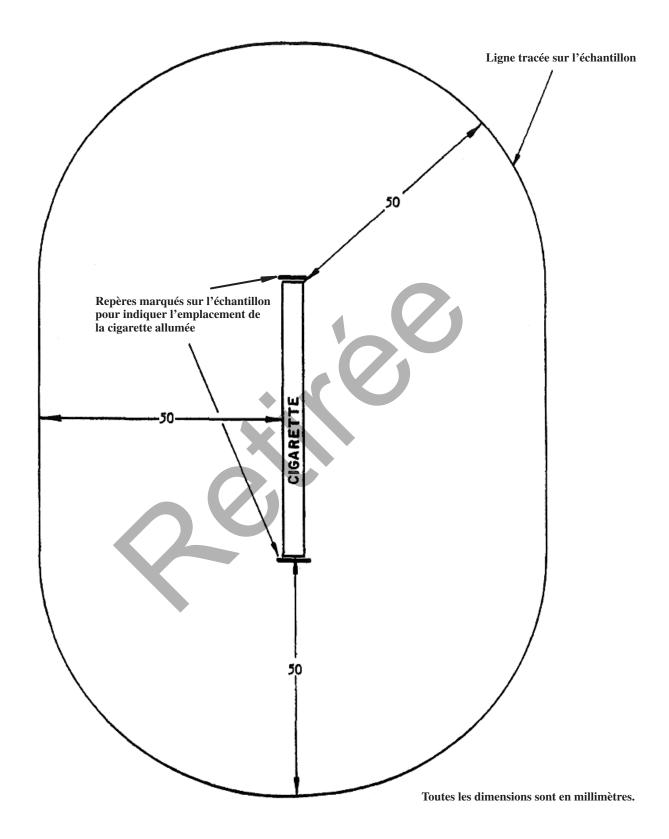


Figure 3 — Plaque-modèle